

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU CINQ NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le CINQ NOVEMBRE,  
A 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 28 octobre 2024,  
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François RENOUX, maire

**Étaient présents** : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET,  
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,  
François GUILLOT, Christelle GIRAUD, Cécile THOMAS,  
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et  
Bertrand QUINTARD

Absents excusés : Éric CUSEY qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER  
Anne-Claire AUGEREAU qui a donné pouvoir à Catherine PINEAU  
Thibault BONNANFANT

Absents : Éric MILLET et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Sylvie MOREAU

Monsieur le maire rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Il soumet au vote l'approbation du compte-rendu. Le procès-verbal est adopté à la majorité (11 voix pour et 3 abstentions).

### **ORDRE DU JOUR** :

- Acquisition de terrain à Fonvérines
- Nouvel organigramme suite à la réorganisation du service technique
- Modifications de crédits
- Congrès des maires
- Rapport d'activité 2023
- Questions diverses



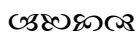
### **1. ACQUISITION DE TERRAIN À FONVÉRINES** **(délibération n° 2024-11-01)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2023-11-03 en date du 7 novembre 2023 concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 407 sise au Mareuil, d'une superficie de 579 m<sup>2</sup> pour l'aménagement d'un espace vert dans le prolongement de la zone humide du lavoir et l'apport d'une solution aux désagréments liés à ce terrain laissé en friche au cœur du village. Cette parcelle étant en zone agricole, l'offre d'achat était de 200 €.

Il précise que Madame LARAND Annette n'est pas officiellement propriétaire puisque la succession concernant ce terrain, n'a pas été réalisée. Maître DUPUY ayant réalisé des recherches dans les archives de l'étude notariale, va pouvoir régler la succession de Monsieur BRETONNEAU, propriétaire du terrain. Il sera ensuite possible à la commune d'acquérir cette parcelle.

Selon le prévisionnel du notaire, les frais facturés à la commune seraient de 2 944 € auxquels il faudra ajouter le coût de l'acquisition prévu à 200 €.

Après débat, le conseil municipal, par un vote unanime, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n° 407, au prix de 200 € lorsque la succession sera réglée, de prendre en charge les frais notariés et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment l'acte notarié.



## **2. NOUVEL ORGANIGRAMME SUITE À LA RÉORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE (délibération n° 2024-11-02)**

Monsieur le maire présente à l'assemblée, le nouvel organigramme suite au diagnostic réalisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres au sein du service technique. Compte-tenu de la taille de la commune, il n'est pas nécessaire d'avoir un poste de responsable au service technique mais plutôt un management participatif de l'équipe technique sous la responsabilité directe du maire. Les fiches de poste de chaque agent ont donc été refaites et signées par les agents techniques.

En ce qui concerne l'agent responsable du service technique, il a été repositionné au sein du service, sur un poste qui valorise ses compétences en matière d'hygiène et sécurité et de ses connaissances réglementaires dans les domaines techniques.

Suite aux avis défavorables du collège du personnel et une abstention du collège des employeurs, lors du comité social territorial des 10 septembre et 8 octobre derniers, Monsieur le maire informe l'assemblée que cette dernière peut valider l'organigramme.

Après débat, le conseil municipal, par un vote majoritaire (13 voix pour et 1 abstention), décide de valider l'organigramme tel que présenté afin de supprimer le poste de responsable du service technique.



## **3. MODIFICATIONS DE CRÉDITS**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de surseoir ce sujet afin de le présenter lors de la prochaine séance pour intégrer tous les besoins, notamment les demandes de subventions qui seront étudiées par la

commission d'attribution des subventions qui se réunira le 28 novembre prochain.

☺☺☺☺

#### **4. CONGRÈS DES MAIRES (délibération n° 2024-11-03)**

Monsieur le maire rappelle les dates du 106<sup>ème</sup> congrès des maires à Paris, à savoir du 19 au 21 novembre 2024 et demande aux conseillers s'ils souhaitent y participer afin de prendre en charge leurs frais de déplacement.

Monsieur le maire ainsi que Madame POUZET Fabienne sont inscrits au congrès des maires.

Considérant qu'aucun autre conseiller ne souhaite participer au congrès des maires, le conseil municipal, par un vote unanime, valide l'inscription de Monsieur le maire ainsi que Madame POUZET Fabienne, adjointe, au congrès des maires et seule leur inscription au congrès sera prise en charge par la commune, leurs frais de déplacements restant à leur charge.

☺☺☺☺

#### **5. RAPPORTS ANNUELS**

Monsieur le maire présente à l'assemblée :

- Le rapport d'activités 2023 de la communauté de communes Haut Val de Sèvre
- Le rapport annuel 2023 sur le prix de l'eau et la qualité des services de la régie eau de la communauté de communes Haut Val de Sèvre

☺☺☺☺

#### **6. QUESTIONS DIVERSES**

##### **6.1 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été saisie de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner :

- Cinq terrains bâtis, par Monsieur NAUDIN Patrice et Madame THOMAZEAU Isabelle, sis à Cerzeau, d'une superficie de 2 144 m<sup>2</sup>, situés en zone UC du PLUi,
- Deux terrains bâtis, par Monsieur LEBRUN Patrick, sis à Fonvérines, d'une superficie de 211 m<sup>2</sup>, situés en zone UC, du PLUi,

et qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune sur les propriétés soumises au droit de préemption.

☺☺☺☺

##### **6.2 11 NOVEMBRE**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la cérémonie du 11 novembre à 11 h 30.

### 6.3 TÉLÉTHON

Monsieur le maire informe l'assemblée que les communes d'Exireuil et Nanteuil organisent le téléthon et que ce dernier fera un arrêt à la mairie d'Azay-le-Brûlé afin de récolter les dons. C'est pourquoi, une cagnotte est à disposition au secrétariat de la mairie afin de la leur donner le jour de leur passage. Ils ont également organisé une opération tombola déposée à la mairie.

🌀🌀🌀

### 6.4 AIDE AUX JEUNES D'AZAY

Madame Virginie FAVIER présente quatre dossiers d'AJA (Aide aux Jeunes d'Azay-le-Brûlé). Il s'agit :

- D'un jeune étudiant pour une participation à un rallye dans le désert et solidaire,
- D'une jeune étudiante infirmière, pour l'achat d'un ordinateur nécessaire pour ses études,
- D'une jeune étudiante, après un décrochage scolaire, pour financer son permis de conduire,
- D'un jeune étudiant en agriculture pour le financement de son permis de conduire.

🌀🌀🌀

### 6.5 STOP À MONS

Monsieur Pierre ABRIAT interroge sur la mise en place du stop rue de la Maillée à Mons car l'administré domicilié près du stop doit marquer ce dernier dès qu'il sort de son domicile.

Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'une installation provisoire pour justement vérifier son efficacité avant une éventuelle mise en place définitive.

🌀🌀🌀

### 6.6 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Madame Catherine PINEAU, ayant assisté à la commission environnement, précise qu'il a été abordé le sujet des énergies renouvelables notamment avec l'installation de l'ombrière et des panneaux photovoltaïques aux ateliers communaux. Madame Catherine PINEAU demande à quelle date il a été prévu d'installer des panneaux photovoltaïques.

Madame Fabienne POUZET répond que cela a été abordé en séance de conseil municipal lors du vote du budget primitif 2024.

🌀🌀🌀

## 6.7 DÉMOSOL

Monsieur Bertrand QUINTARD s'étonne que la commune d'Azay-le-Brûlé soit actionnaire de Démosol.

Monsieur le maire précise que Démosol est une Société par Actions Simplifiée, à l'initiative du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables), ayant pour objet le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine avec un financement participatif auquel la communauté de communes Haut Val de Sèvre participe et non la commune d'Azay-le-Brûlé.

☪☪☪☪

## 6.8 PANNEAUX D'INFORMATIONS

Monsieur Bertrand QUINTARD regrette que le panneau d'informations de la commune soit sur le four à pain à Mons.

Madame Fabienne POUZET répond que les vitrines d'informations municipales ont été fixées, dans la mesure du possible, sur des bâtiments existants afin de limiter le nombre de panneaux pour des raisons de coût, de facilité d'entretien et de pollution visuelle.

☪☪☪☪

## 6.9 ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Madame Virginie FAVIER présente à l'assemblée la prochaine activité du conseil municipal des jeunes, consistant en une rencontre intergénérationnelle le 26 janvier 2026 de 14 h à 19 h au sein du prieuré, sur le thème des jeux et cuisine.

Les associations suivantes seront associées :

- A qui de jouer pour organiser les jeux,
- Parlim@ge pour les photos,
- Azay-le-Brûlé Patrimoine pour préparer un quiz sur la commune.

Elle propose donc aux référents téléphonie de prendre contacts avec les personnes âgées afin de leur proposer cette manifestation.

Madame Cécile THOMAS précise qu'un flyer sera réalisé par le conseil municipal de jeunes pour présenter cette rencontre.

☪☪☪☪

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Délibérations n° 2024-11-01 à 2024-11-03

Le maire,  
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,  
Sylvie MOREAU